



## ASSEMBLEE COMMUNALE

COMMUNE  
DE  
1565 VALLON

### **Procès-verbal de la séance du 15 décembre 2020**

- Début de séance** : 20h15
- Présidence** : Mme la Syndique, Isabelle Guerry
- Local** : Salle de la Chaumière
- Présence** : 25 personnes (une personne invitée)
- Convocation** : Conformément à la LCo du 25 septembre 1980, modifiée le 11 février 2009 – Insertion dans le No 48 de la Feuille Officielle du 27.11.2020 – Affichage au pilier public – Distribution d’avis « Tous ménages » au village par le Vallon-Nouvelles No 172 de novembre 2020

#### **Tractanda :**

1. Procès-verbal de l’assemblée communale ordinaire du 23 juin 2020  
*(Ce dernier ne sera pas lu. Il est disponible sur le site internet de la commune et auprès de l’administration communale)*
2. Budget 2021
  - 2.1 Budget de fonctionnement
  - 2.2 Budget des investissements
    - Mise en route PIEP
    - Mise aux normes de 2 arrêts de bus TPF
    - Logiciel eSéance
  - 2.3 Rapport de la Commission financière
  - 2.4 Approbation du rapport de la Commission financière  
du budget de fonctionnement  
du budget des investissements, point par point
3. Nomination d’un membre à la commission de naturalisation
4. Nomination de deux membres à la commission des finances
5. Collaboration avec Gletterens (voirie, conciergerie, service technique)
6. Divers

**Scrutateur** : M. Olivier Ballaman

**Excusés** : Mme Mirna Garzoni / M. Christophe Guerry / M. Alain Beureux /  
M. Joël Allimann

**Procès-verbal** : Mme Françoise Roth, secrétaire communale

La Préfecture nous autorise à organiser cette assemblée communale, tout en respectant scrupuleusement les mesures et recommandations du Conseil fédéral ainsi que du Conseil d'Etat du canton de Fribourg. Un plan de protection a été mis en place avec les mesures suivantes :

- Port du masque obligatoire (masque à disposition)
- Désinfection obligatoire des mains à l'entrée de la salle (désinfectant sera mis à disposition)
- Respect de la distance interpersonnelle avec une mise en place des chaises prévoyant des espacements entre les personnes
- Pas de collation, ni de verrée prévue
- Une liste des participants sera établie

## 1. Procès-verbal de la dernière assemblée

Il est 20h15 lorsque Mme la Présidente ouvre cette assemblée. Mme la Présidente demande l'approbation des citoyens présents quant au tractanda de cette assemblée, publié dans le Vallon-Nouvelles no 172. Ce tractanda est accepté.

Elle poursuit avec l'approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 23 juin 2020. Mme la Présidente précise que comme indiqué sur le dernier Vallon-Nouvelles, celui-ci ne sera pas lu. En effet, ce procès-verbal est disponible en tout temps au bureau communal et sur le site internet de la commune. Ne suscitant aucune remarque, le procès-verbal est approuvé à mains levées, avec une abstention.

## 2. Budget 2021

Mme la Présidente poursuit et donne la parole à Mme Marie Zbinden, Boursière communale, pour la présentation du budget 2021. Celui-ci est affiché sur un présentoir et lu point par point.

Suite à l'annonce d'honoraires des urbanistes pour un montant de Fr. 10'000.-, M. Pierre-André Fragnière demande si le canton impose l'engagement d'un urbaniste. SV précise que ce point sera développé plus tard lors de cette assemblée.

### 2.1 Budget de fonctionnement

Pour le budget de fonctionnement, les charges s'élèvent à Fr. 1'623'339.65 et les recettes à Fr. 1'605'003.-. Il en résulte un excédent de charges de Fr. 18'336.65.

### 2.2 Budget des investissements

Le budget des investissements s'élève à Fr. 145'000.- et comprend les investissements suivants :

- Mise en route du PIEP, la somme de Fr. 30'000.-.
- Mise aux normes de deux arrêts de bus TPF, la somme de Fr. 110'000.-.
- Logiciel eSéance, la somme de Fr. 5'000.-.

Le financement de tous ces investissements sera assuré par la caisse communale.

Mme la Présidente passe la parole à M. Thierry Billieux, Vice-Syndic, qui va présenter l'investissement relatif à **la mise en route du plan directeur communal des infrastructures d'eau potable (PIEP)**.

M. Billieux nous informe que la mise en route du PIEP, c'est la planification des infrastructures en eau potable. Les communes ont l'obligation de prendre les mesures infrastructurelles nécessaires pour assurer la défense contre l'incendie sur l'ensemble du territoire. Le but est de répondre aux normes légales, d'assurer une alimentation en eau potable pour l'ensemble du territoire de la commune, en prenant en compte les nouvelles constructions. C'est aussi un moyen de réalimenter les secteurs par une 2<sup>ème</sup> voie en cas de rupture de conduite. Le PIEP a été mis en consultation du 2 octobre au 2 novembre 2020 et transmis au Service de l'Environnement pour approbation à mi-novembre. Le bureau d'ingénieurs s'est basé sur les priorités infrastructurelles et la durée de vie des canalisations actuelles pour proposer la mesure no 1. Actuellement, l'ABV nous alimente en eau potable par deux alimentations, une à l'Est et une au Nord. Un plan de l'infrastructure est présenté aux citoyens. La mesure no 1 définie prioritaire, prévoit d'effectuer un bouclage d'un certain secteur, afin de garantir l'alimentation en eau de tout le village. Seul le crédit d'étude d'un montant de Fr. 30'000.- pour cette mesure no 1, est à approuver ce soir. Le projet final est encore à finaliser car il s'agit d'un plan sur le long terme.

Mme Denise Moissoglou demande si les travaux de cette mesure no 1 sont prévus au budget 2022. M. Billieux lui répond par l'affirmative et indique que toutes les mesures envisagées par le bureau d'ingénieurs s'élèvent au total à plus de Fr. 1'300'000.-. Il n'y a pas de limite de temps mais les travaux seront faits en fonction des opportunités, par exemple la réfection d'une route, etc.

M. Olivier Ballaman souhaite savoir si des subventions sont allouées pour ces mesures. Il lui est répondu que non. On est subventionné si on pose des hydrantes supplémentaires. Il n'y a plus de questions sur ce sujet.

M. Thierry Billieux poursuit avec la présentation de l'investissement relatif à **la mise aux normes de deux arrêts de bus TPF**. Il précise que notre commune avait reçu des directives avec un délai lointain pour une mise aux normes pour les personnes handicapées et rien n'avait été entrepris à ce jour. Nous avons deux arrêts de bus officiels : à la place du 700<sup>ème</sup> et à Carignan. Au minimum un des deux arrêts doit être mis aux normes. Les exigences techniques demandées impliquent une plateforme surélevée avec une bordure d'une hauteur de 22 cm, une largeur minimale de 2 mètres et une longueur minimale de 4 mètres avec une certaine pente. La variante choisie par le Conseil communal et qui a reçu l'aval des services cantonaux, prévoit un rétrécissement de la chaussée à 4m30 au niveau de la place du 700<sup>ème</sup>. Ce serait une extension du trottoir sur la route et non sur du terrain privé, ce qui évite de devoir faire des emprises sur des terrains privés. Dernièrement, nous avons reçu l'information que la hauteur passe de 16 à 22 cm et le bureau d'ingénieurs a dû adapter la variante à la dernière minute. Il est précisé qu'un abri de bus sera installé côté place du 700<sup>ème</sup>.

M. Serge Moissoglou souhaite une précision quant à la largeur finale de la route à la suite de ce rétrécissement. M. Billieux répond que la route sera ramenée à 4m30. Actuellement, la largeur est de 6 mètres.

M. Olivier Ballaman précise qu'avec une largeur de 4m30, il ne sera plus possible pour deux véhicules de se croiser. Est-ce une volonté du Conseil, que les véhicules ne puissent plus se croiser ? Il indique que le rétrécissement à l'entrée de St-Aubin laisse une largeur de 5 mètres et permet à deux véhicules standards de se croiser. M. Billieux répond qu'effectivement ce rétrécissement de la chaussée est aussi un moyen de ralentir la circulation dans le village. Il rappelle que le rond-point envisagé il y a quelques années, au carrefour Vannaz-Chaumière-Rueyre, la proposition de ralentisseurs ou un rétrécissement de la chaussée n'ont jamais été possible en raison des oppositions des services cantonaux ou des TPF.

M. Serge Moissoglou demande si c'est délibéré de mettre ces deux arrêts de bus face à face. Il lui est répondu par l'affirmative, pour des raisons d'emprise de terrain. M. Billieux en prend note et va vérifier avec le bureau d'ingénieurs s'il serait possible d'envisager ces arrêts « en zig-zag » et non face à face. Il n'y aura jamais deux bus arrêtés en même temps selon l'horaire connu. M. Moissoglou signale que les risques d'accident sont importants avec une largeur de 4m30.

M. Frédéric Collaud souhaite savoir si c'est une volonté de garder ses 4m30 ou si c'est imposé. Il lui est répondu que c'est imposé afin de ne pas être obligé d'effectuer des emprises sur des terrains privés. M. Collaud suggère d'envisager la possibilité de gagner 50 cm sur la place de parc. M. Billieux indique que cette possibilité sera discutée avec le bureau d'ingénieurs mais il semble que la place sera alors insuffisante pour ajouter un abri de bus.

M. Christian Ballaman signale que la modification quant à la plateforme devrait être remontée de 2 mètres et ne pas intervenir dans la patte d'oie. M. Billieux signale que le projet a été adapté dans l'urgence suite à l'annonce d'augmentation à 22 cm, mais il prend note de cette remarque qu'il va transmettre au bureau d'ingénieurs.

M. Cyrille Joye considère qu'il y a un risque que les habitants choisissent de circuler sur le chemin AF du Chêne. Il est répondu qu'il a été envisagé d'ajouter un panneau d'interdiction, avec l'indication d'une circulation autorisée aux bordiers et aux exploitants agricoles uniquement.

M. Pierre Waser est d'avis que si l'on garde la largeur de 4m30, cela permettrait vraiment de ralentir la circulation, ce qui nous a été refusé avec les différentes variantes ces dernières années.

M. Claude Wessel indique que les usagers de la route accélèrent immédiatement après un rétrécissement et causent des nuisances sonores pour les riverains. Le Conseil en est conscient.

M. Pierre-André Fragnière signale que la comparaison avec St-Aubin et la largeur de la route à 5 mètres est intéressante, mais que le trafic n'est toutefois pas le même.

M. Olivier Ballaman constate que les habitants du chemin de la Chaussice et les personnes quittant la place du 700<sup>ème</sup> auront une visibilité restreinte sur la gauche en débouchant sur la route de la Vannaz, particulièrement en raison de l'abri de bus. Il est pris note de cette remarque et une vérification des distances de visibilité avec cette hauteur de 22 cm et de l'implantation de cet abri de bus seront effectuées, avant la mise à l'enquête.

Il est rappelé que le double but de cette mise aux normes, est de satisfaire à la loi et de ralentir la circulation dans le village, ce qui nous a été refusé à ce jour. Le budget estimatif est de Fr. 110'000.-.

Il n'y a plus de questions sur ce sujet et Mme la Présidente donne la parole à M. Philippe Blanchard, Conseiller communal, qui nous présente l'investissement souhaité **pour l'acquisition du logiciel eSéance.**

M. Blanchard relève que ce logiciel est une plateforme Web développée pour les communes par une société jurassienne, pour gérer les séances de Conseil communal. Cet outil aide à planifier les dossiers, à numériser au maximum et c'est un 1<sup>er</sup> pas vers la digitalisation de l'administration communale. Il permet de gérer les tâches, les séances, d'ajouter les décisions et documents y afférents. Il comprend un moteur de recherche intégré et les PV sont générés rapidement. Ce logiciel simplifie la vie des conseillers communaux mais surtout du secrétariat communal. Il est accessible en tout temps, sur ordinateur, tablette et smartphone. Ce logiciel héberge nos données de manière sécurisée et en Suisse. Un aperçu visuel est présenté à l'assemblée. Ce logiciel permet aux conseillers de prendre connaissance des dossiers avant les séances, de discuter du point en présidentiel, d'être productif et de raccourcir les séances.

M. Cyrille Joye demande s'il y a des mises à jour annuelles à effectuer sur ce logiciel. M. Blanchard lui répond que c'est une plateforme sur le cloud, que les mises à jour sont automatiques sur les serveurs et comprises dans la maintenance. M. Blanchard précise que l'achat de cette licence est effectué une seule fois pour la somme de Fr. 5'000.-. La maintenance annuelle s'élève à environ Fr. 2'000.- et ces coûts seront ajoutés dans le budget de fonctionnement.

Il n'y a plus de questions sur ce sujet.

### 2.3 Rapport de la commission financière

Mme la Présidente cède la parole à M. Pierre-Alain Baechler, président de la Commission financière, pour la lecture du rapport de ladite Commission. Pour cause de pandémie, il n'y a pas eu de séance de la commission financière en présentiel, mais des échanges électroniques entre les membres, après réception des données du budget 2021.

Après examen du budget de fonctionnement 2021 et sa comparaison avec celui de 2020 et dans une moindre mesure avec les comptes 2019, la Commission financière relève que le budget 2021 a très peu de changements et la majeure partie des données nous sont données par les services de l'Etat, les augmentations des charges étant adaptées au prorata des habitants.

Des remarques sont formulées sur les augmentations dans différents chapitres du budget de fonctionnement. Elle relève que le prochain exercice prévoit un excédent de charges d'un montant de Fr. 18'336.65.

Le total des investissements s'élève à Fr. 145'000.- et le financement des investissements sera assuré par la caisse communale.

En conclusion, la Commission financière recommande à l'assemblée d'accepter les budgets de fonctionnement et d'investissements 2021, tels qu'ils leur ont été présentés.

Mme la Présidente met en discussion le rapport de la commission financière. Il n'y a pas de remarques ou de questions formulées par l'assemblée.

### 2.4 Approbation

Mme la Présidente soumet au vote de l'assemblée, le rapport de la Commission financière. Celui-ci est approuvé à mains levées, avec 16 voix favorables et 2 abstentions des membres présents de la commission financière.

Mme la Présidente poursuit et soumet au vote de l'assemblée, le budget de fonctionnement 2021 avec un excédent de charges de Fr. 18'336.65. Celui-ci est approuvé à mains levées, à l'unanimité, soit 16 voix favorables et 2 abstentions des membres de la commission financière.

Mme la Présidente soumet également au vote, point par point, les différents investissements :

- le point « mise en route PIEP », avec un investissement de Fr 30'000.- est approuvé à mains levées, avec 16 voix favorables, deux abstentions.
- le point « mise aux normes de deux arrêts de bus TPF », avec un investissement de Fr. 110'000.- est approuvé à mains levées, avec 15 voix favorables, trois abstentions.
- le point « acquisition logiciel eSéance », avec un investissement de Fr. 5'000.- est approuvé à mains levées, avec 16 voix favorables, deux abstentions

Mme la Présidente remercie l'assemblée d'avoir accepté tous les investissements présentés.

### 3. Nomination d'un membre à la commission de naturalisation

A la suite du départ de notre commune de M. Geoffrey Geneviève, une place au sein de cette commission est vacante. Le Conseil communal propose de nommer M. Claude Wessel en qualité de membre de la commission de naturalisation.

Mme la Présidente demande s'il y a des remarques quant à cette proposition ou s'il y a d'autres candidatures. Cela n'est pas le cas et Mme la Présidente propose à l'assemblée d'élire M. Claude Wessel par acclamations.

### 4. Nomination d'un membre à la commission des finances

Selon les directives de l'ACF, cette commission doit être composée de cinq personnes et deux membres supplémentaires doivent être élus. Le Conseil communal propose de nommer M. Etienne Boinay et Mme Marie Zbinden en qualité de membres de la commission des finances.

Mme la Présidente demande s'il y a des remarques quant à cette proposition ou s'il y a d'autres candidatures. Cela n'est pas le cas et Mme la Présidente propose à l'assemblée d'élire M. Etienne Boinay et Mme Marie Zbinden par acclamations.

### 5. Collaboration avec Gletterens (voirie, conciergerie, service technique)

Mme la Présidente prend la parole et informe l'assemblée que nous avons reçu la démission de deux de nos concierges cet été. Une réflexion pour une collaboration avec une commune voisine a été souhaitée dans le but que les travaux de conciergerie et également de la voirie, actuellement exécutés par les membres du Conseil communal, puissent être intégrés aux cahiers des charges existants. La commune de St-Aubin a refusé mais Gletterens a répondu favorablement à cette collaboration. Dans un 1<sup>er</sup> temps, un essai de septembre à décembre 2020 a été convenu et un forfait annuel de Fr. 37'000.- définit par convention. Mme Maverick Dubey est en charge des travaux pour notre commune. Le cahier des charges est présenté à l'assemblée. Mme la Présidente nous informe que le Conseil communal est satisfait de cette collaboration et va reconduire cette convention pour une année.

Un projet d'engagement d'un technicien afin de créer un bureau technique entre les communes de Vallon, Gletterens et Delley-Portalban est en cours. Un montant de Fr. 10'000.- a été porté au budget 2021 pour ce poste. De plus amples détails quant à ce partenariat sera donné lors de la prochaine assemblée communale.

### 6. Divers

Mme la Présidente donne la parole à M. Philippe Blanchard pour des informations quant à l'éclairage de Noël. M. Blanchard répond à la demande d'un citoyen qui souhaitait l'installation de décorations de Noël sur nos candélabres. Il précise qu'une étude a été faite et que le coût est estimé pour la 1<sup>ère</sup> année entre Fr. 20'000.- et Fr. 30'000.- pour l'achat des décorations, le changement à effectuer sur les candélabres, ainsi qu'un montant annuel de Fr. 2'000.- pour le montage et démontage de ces installations. Il y a cependant un souci lié au rangement car on manque déjà de place de stockage. Il précise que le Conseil communal n'y est pas défavorable mais souhaite reporter ce projet en 2023, au vu des derniers investissements qui sont connus pour les prochaines années (PIEP, incertitudes quant aux recettes en lien avec la crise du Covid).

Mme la Présidente informe l'assemblée que le Conseil communal incorpore a décidé de se représenter à la prochaine législature. Elle indique que les listes de candidatures sont à déposer d'ici au 25 janvier 2021 à midi.

Mme la Présidente poursuit et invite les citoyens à visiter notre nouveau site internet. Le SIT, système d'information du territoire, sera prochainement disponible sur notre site en tout public.

La parole est donnée aux citoyens.

Mme Olivia Bessaud demande quels sont les critères qui ont été pris en compte pour les entreprises répertoriées sur notre site. Elle constate que d'autres ne sont pas mentionnées. M. Blanchard répond que les informations ont été reprises de l'ancien site et ne sont peut-être pas à jour. Désormais on a la possibilité de modifier les données nous-mêmes. Les entreprises qui le souhaitent sont invitées à nous envoyer un e-mail. Il est aussi pris note de cette demande afin de prévoir d'inviter les entreprises à nous transmettre leurs informations.

M. Cyrille Joye demande si des discussions pour un rapprochement avec Gletterens et Portalban en vue d'une fusion est de nouveau à l'ordre du jour. Mme la Présidente répond qu'il n'y a pas eu de nouvelles discussions, Delley-Portalban n'y étant pas favorable. Les autorités attendent la nouvelle législature.

M. Cyrille Joye souhaite savoir si les aménagements extérieurs de la buvette sont prévus. M. Billieux indique que ce sera à l'ordre du jour l'année prochaine. Mme la Présidente indique que le Conseil souhaitait que la commission d'urbanisme étudie ce qui peut être fait. Pour l'instant deux stores ont été installés afin de faire de l'ombre. Une pergola ou un avant-toit n'auraient pas pu être réalisés sur ce bâtiment en raison de la zone de cette buvette. Plusieurs tables avec bancs pour l'extérieur sont également prévues.

M. Christian Ballaman constate que le contrôle lié à la vente d'eau a été supprimé. Comment va-t'on vérifier s'il y a des anomalies ou si les données transmises sont correctes. Mme Zbinden indique qu'elle fait un contrôle de la consommation d'eau par rapport aux années précédentes afin de vérifier s'il y a des anomalies. M. Ballaman indique que sa remarque est plus dans le cas d'une fuite d'eau avant le compteur ; il ne sera plus possible de la détecter lors de ce contrôle. M. Billieux répond que l'on fait également une vérification en comparant les m3 de l'ABV.

M. Frédéric Collaud demande des informations quant au projet de Step. M. Billieux répond que notre commune sera liée à la step régionale l'Eparse, car nous avons nos canalisations avec l'AGMV qui va rejoindre l'Eparse. St-Aubin quant à lui doit décider en fonction de sa nouvelle zone industrielle et il est possible qu'ils doivent créer une step uniquement pour leur village au vu des projets de construction de la zone industrielle. Quant à l'Eparse, l'achat des terrains est en cours de finalisation, le comité est sur le point d'engager un exploitant. Le comité a malheureusement dû débattre par voie informatique en raison de la pandémie mais l'année prochaine, le comité pourra se réunir et mettre en place le pôle pour cette step régionale, prévue à proximité de la step actuelle.

Mme la Présidente remercie sincèrement Mme Marie Zbinden pour l'excellent travail effectué dans sa fonction ses trois dernières années. Elle informe l'assemblée qu'elle nous quitte fin janvier pour relever un nouveau défi professionnel. Un bouquet lui est offert en remerciement. Elle poursuit et présente Mme Jessica Bourgeois qui est présente dans la salle en qualité d'invitée. Mme Bourgeois va entrer en fonction en qualité de boursière le 11 janvier 2021.

En raison de la crise sanitaire, nous ne pouvons pas partager le verre de l'amitié. Le Conseil souhaite néanmoins remettre à chaque citoyen, un pot de miel de Vallon en remplacement de la traditionnelle verrée.

Pour conclure, Mme la Présidente remercie les citoyens présents à cette assemblée et en son nom et celui du Conseil communal, elle souhaite à tous de belles fêtes de fin d'année, même si cette année est un peu particulière, remplie de nombreuses restrictions. Elle souhaite que chacun prenne soin de soi et de sa famille.

Il est 21h55 lorsque Mme la Présidente clôt cette assemblée.

La Secrétaire :



*F. Roth*

La Présidente :



*I. Guerry*